



EFIPOSTE

Société anonyme au capital de 162.000.000 euros

Siège social : 117, quai du Président Roosevelt - 92442 Issy-les-Moulineaux

RCS : NANTERRE B 421 100 645

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 FEVRIER 2004

Le 9 février 2004, à 15 heures 30,

Les actionnaires de la société Efiposte se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, 117 quai du Président Roosevelt 92 442 Issy les Moulineaux cedex.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Patrick Werner, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe Bajou, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Bernard de Marnhac assume les fonctions de Secrétaire.

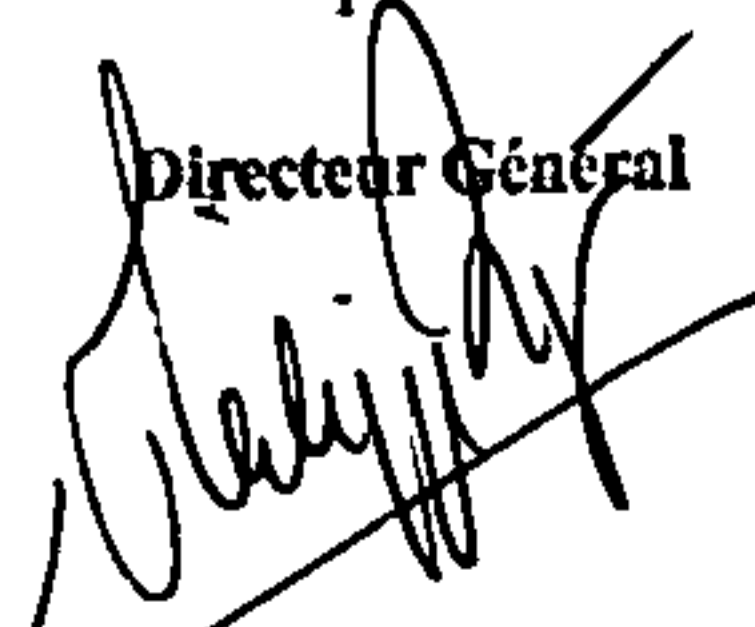
Ernst & Young Audit et PricewaterhouseCoopers Audit SA, commissaires aux comptes co-titulaires, régulièrement convoqués, sont absents, excusés.

Monsieur Jean Baptiste Denizot et Monsieur Mickaël Bourgeois, représentants du Comité d'Entreprise, dûment convoqués sont absents, excusés.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10.124.995 actions sur les 10.125.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. La copie des lettres de convocations des actionnaires,
2. La copie des lettres de convocations des commissaires aux comptes,
3. La copie des lettres de convocations des représentants du Comité d'Entreprise,
4. La feuille de présence élargée par les actionnaires présents ou représentés,
5. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
6. Le texte des projets de résolutions soumis à l'assemblée,
7. Un exemplaire des statuts de la société.

Directeur Général

Philippe BAJOU



 M.
A.

Le Président indique que tous ces documents ont été adressés ou tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

Ces mêmes documents ont été communiqués dans les mêmes délais au Comité d'Entreprise.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le rapport du Conseil d'Administration est ensuite présenté à l'Assemblée.

Après un échange de vue, les résolutions suivantes sont soumises au vote des actionnaires.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'administrateur de la société, Monsieur Gérard Barbot et ce pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

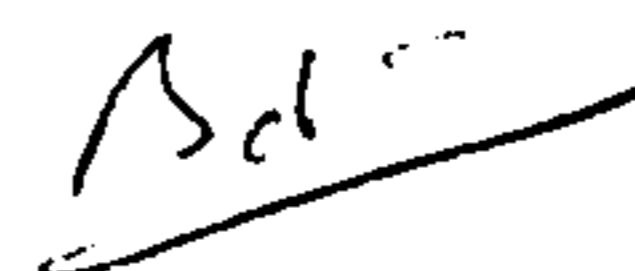
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Scrutateur
La Poste - P.Bajou

Le Président
P. Werner





Le Secrétaire
B. de Marnhac

